Site Natura 2000 "vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau"

(ZSC n°FR5200629 et ZPS n°FR5212003)

Présentation du projet d'extension du périmètre Natura 2000

Version du 18/03/2019

CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

PRESENTATION DU PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 « VALLEE DE LA LOIRE DES PONTS-DE-CE A MONTSOREAU »

(ZSC N°FR5200629 et ZPS N°FR5212003)

Rédaction : Lucile STANICKA (Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine) – mars 2019.
Relecture et corrections : Amélie LECOQ, Guillaume DELAUNAY, Arnaud COCHARD.
Photo de couverture : L.Stanicka (PNR LAT).

Ce document d'information vise à présenter le projet d'extension du périmètre aux membres du comité de pilotage du site Natura 2000, ainsi qu'à toute personne intéressée.

Document téléchargeable à l'adresse suivante :
www.parc-loire-anjou-touraine.fr/fr/nos-actions/natura-2000/

Résumé

Le site Natura 2000 de la vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau, a été désigné en 2003, à la fois au titre de la directive « Oiseaux » et au titre de la directive « Habitats, faune, flore ». Cette double désignation internationale traduit l'importance majeure du périmètre retenu pour la protection de la biodiversité. Au fil des ans, les inventaires scientifiques ont cependant démontré que des secteurs cruciaux pour la bonne conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire n'ont pas été inclus dans le périmètre initial. La modification et l'extension du périmètre du site sont donc proposées. Ce projet permet de répondre, de manière plus cohérente, aux enjeux de conservation de certaines espèces, en prenant en compte la globalité de leurs milieux de vie. Il favorise également la lisibilité du périmètre par les acteurs locaux et la recherche d'un équilibre entre activités humaines et préservation de la biodiversité. Ce projet répond ainsi aux exigences du réseau Natura 2000, premier réseau national et européen de protection de la biodiversité.

Sommaire

Lexique / glossaire **4**
Sigles **4**
Introduction **5**
Quelques rappels sur Natura 2000 ..... **5**
Contexte du projet de révision du périmètre du site Natura 2000 ..... **6**
Historique du projet de révision du périmètre *6*
Objectifs de la révision *7*
Procédure de révision du périmètre *7*
Présentation générale du projet d'extension du périmètre Natura 2000 ..... **8**
Liste des communes et intercommunalités concernées par l'extension *8*
Localisation des extensions proposées *10*
Superficie des extensions proposées *11*
Présentation détaillée des motivations et enjeux de l'extension **11**
Résumé des enjeux de l'extension *11*
Présentation détaillée du projet par secteur géographique *11*
Secteur 1 - LIT MAJEUR DE LA LOIRE A L'AVAL DE GENNES 12
Secteur 2 - ZONES HUMIDES EN RIVE DROITE DE LA LOIRE 14
Secteur 3 - VALLEE DU THOUET 16
Secteur 4 - COTEAU CALCAIRE SAUMUROIS 18
Conclusion **20**
Pour aller plus loin **20**

Lexique / glossaire

Alluvial : constitué d'alluvions ou issus du processus de dépôt des alluvions, c'est-à-dire les sédiments déposés par un fleuve, une rivière ; par extension désigne les milieux naturels de la plaine fluviale.

Ardéidés : désigne les oiseaux de la famille des hérons et aigrettes.

Chiroptères : chauves-souris

Eutrophe : se dit d'un milieu riche en nutriments, ou par extension, de la végétation de ces milieux.

Oligotrophe : se dit d'un milieu pauvre en nutriments, ou par extension, de la végétation de ces milieux.

Saproxylique : qui dépend, du bois mort ou mourant et participe, pour une ou plusieurs phases de sa vie (alimentation, abri,…) au processus de la décomposition de celui-ci.

Siliceux : qui contient de la silice.

Thermophile : qui affectionne les températures élevées.

Xérique : désigne un milieu aride, et par extension, la végétation ou les organismes qui y vivent.

Sigles

COPIL : comité de pilotage

DOCOB : Document d'objectifs

PNR LAT : Parc naturel régional Loire – Anjou – Touraine

ZPS : Zone de protection spéciale

ZSC : Zone spéciale de conservation

Introduction

Un projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 « vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » est à l'étude depuis 2009. Ce projet a fait l'objet d'une délibération favorable du Comité du pilotage (Copil) du site le 25 mai 2010. Il n'a toutefois pas encore été officialisé.

L'évolution des connaissances naturalistes depuis 2010 conduit à proposer aujourd'hui une version modifiée de ce projet d'extension, afin de mieux répondre aux enjeux de préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Ce document présente de manière synthétique le projet d'extension du périmètre du site Natura 2000, dans sa version actualisée en 2019. Il est destiné à informer les membres du Comité de pilotage, ainsi que tout acteur intéressé par le sujet, en vue de la révision effective du périmètre du site Natura 2000. Un cahier cartographique indépendant de ce document permet de localiser les extensions proposées (à retrouver sur : www.parc-loire-anjou-touraine.fr/fr/nos-actions/natura-2000).

Quelques rappels sur Natura 2000

Le réseau européen de sites Natura 2000 vise à préserver la biodiversité. Il s'attache plus précisément à protéger les espèces et les habitats naturels dits « d'intérêt communautaire », c'est-à-dire espèces et milieux naturels qui sont emblématiques et représentatifs du patrimoine naturel européen, mais rares ou menacés. Le réseau a pour objectif global de concilier protection de la biodiversité avec les activités humaines au sein des territoires concernés.

En France, les sites Natura 2000 privilégient la concertation, la sensibilisation, et la contractualisation volontaire de mesures spécifiques pour encourager l'adoption des pratiques favorables à la biodiversité. La vie d'un site Natura 2000 s'appuie ainsi sur les éléments suivants :

- Pour chaque site, les représentants des acteurs locaux sont associés à la gouvernance du site au travers d'un comité de pilotage (ou **Copil**).
- Un Document d'objectifs (ou **Docob**), validé par le comité de pilotage, synthétise l'état des lieux, les enjeux écologiques et socio-économiques, les objectifs à atteindre et les mesures de gestion à mettre en œuvre.
- Une **charte** et des **contrats** peuvent être souscrits de manière volontaire par certains acteurs (agriculteurs, propriétaires, sylviculteurs, …) pour soutenir, y compris financièrement, la mise en œuvre de travaux et de pratiques de gestion favorables à la préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire.
- Enfin, le régime d'**évaluation des incidences** soumet à examen et autorisation préalables certains projets ou travaux survenant dans le site, afin de veiller à la conciliation des activités humaines avec la préservation de la biodiversité.

Contexte du projet de révision du périmètre du site Natura 2000

La vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau a été désignée au titre des 2 directives Natura 2000 ; elle comprend donc deux sites Natura 2000, dont les périmètres quasiment identiques se superposent :

- la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n° FR52000629, désignée le 22 avril 2015 au titre de la directive "Habitats, Faune, Flore" (et précédemment désignée en SIC depuis le 07/12/2004) ;
- la Zone de Protection Spéciale (ZPS) n° FR5212003, désignée le 05/01/2006 au titre de la directive "Oiseaux".

Le projet d'extension concerne simultanément et conjointement ces 2 périmètres ZPS et ZSC, de sorte qu'ils soient identiques, afin de faciliter l'animation locale et la mise en œuvre ultérieure du Document d'objectifs. En pratique, et dans la suite, **ces deux périmètres superposés sont donc considérés comme un unique site Natura 2000**.

Le Parc naturel régional Loire–Anjou–Touraine (PNR LAT) assure l'animation du site Natura 2000, après en avoir élaboré le Document d'objectifs (Docob), depuis 2001. Le Docob du site a été approuvé dans sa première version en 2004, puis dans sa seconde version en mai 2010, toujours en vigueur à ce jour.

Historique du projet de révision du périmètre

L'extension du périmètre est clairement prévue et identifiée dans le Docob validé en 2010, où elle est décrite dans les termes suivants :

"*Le périmètre englobe le lit endigué de la Loire et couvre une **superficie totale de 5 157 ha** dont environ 1 030 ha correspondent au lit mineur de la Loire (« partie en eau »). L'extension de périmètre proposée en 2009 a amené cette superficie à **9 400 ha.***

Très précisément, le périmètre actuel commence au niveau du pont Dumnacus aux Ponts-de-Cé et suit la levée de Belle-poule. A La Daguenière, le périmètre suit le tracé de la levée, correspondant à la D 952 jusqu'au bourg de Saint-Martin de la Place.

Là, le contour intègre la zone humide comprise entre l'ancienne levée et la nouvelle levée jusqu'à Saint-Lambert des Levées.

A Saumur, le flanc nord du site, le contour est calé sur la levée. La D952 est prolongée sur la levée par la N152 jusqu'à Varennes-sur-Loire, au lieu-dit « Les Petits Champs ». Là, le périmètre passe de l'autre côté de la Loire en suivant la limite des communes de Varennes-sur-Loire et de Montsoreau qui correspond à la frontière du département de Maine-et-Loire et, par là même, à la limite administrative entre la Région des Pays-de-la-Loire et la Région Centre.

A partir de Montsoreau, sur le flanc sud de la Loire jusqu'à Saumur, le site intègre le zonage du Plan de Prévention des Risques « Mouvements de terrain ». C'est à dire qu'il intègre les terres basses de pied de coteau ainsi que le coteau en lieu même avec les cavités à chiroptères.

A partir de Saumur, le site intègre le Val de Thouet, dans les limites du contour historique OLAE (mesures agro-environnementales). Ce périmètre correspond approximativement au val potentiellement submersible de ce secteur avec des portions de quelques affluents (le Ruisseau de la Fontaine des Ermites, la Gravelle, le Douet, la Dive et la Losse).

L'île d'Offard, appartenant à l'agglomération de Saumur, est exclue du site Natura 2000 en raison de son caractère urbain.

Entre Saumur (Saint Hilaire-Saint-Florent) et Gennes, le contour intègre le coteau pour avoir également les zones de cavités à chiroptères. Les limites sont calées sur les limites du parcellaire.

Entre Gennes et Les Ponts-de-Cé, en rive sud, le périmètre intègre l'ensemble du val potentiellement submersible du Petit Louet.

Puis, le périmètre intègre partiellement l'île Saint-Maurille (Les Ponts-de-Cé), en intégrant les prairies humides mais en excluant les habitations, et rejoint ainsi le pont Dumnacus (Les Ponts-de-Cé).

D'une manière générale, le site est encadré au nord par les bordures des routes départementales ou nationales. Au sud, le site intègre la zone PPR « Mouvements de terrain » de Saumur, la zone OLAE du val de Thouet, les coteaux entre Gennes et Saumur, et le val du Petit Louet.

La levée, quant à elle, est intégralement incluse dans le périmètre du site car elle comprend une flore et une microfaune ligérienne caractéristique. "

Objectifs de la révision

Le principe de l'extension du périmètre, telle que décrite dans le Docob a été approuvé par le Comité de pilotage du site Natura 2000 en 2010. Un important travail de consolidation et d'actualisation des connaissances scientifiques a été mené depuis. **L'évolution des connaissances conduit aujourd'hui à redéfinir et modifier le projet d'extension du périmètre**.

Les principes directeurs de la proposition initiale d'extension du périmètre sont conservés, mais des modifications significatives sont apportées en 2019 au projet de périmètre, afin de permettre une meilleure préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Ces modifications ont pour objectifs :

- d'améliorer la prise en compte des habitats de certaines espèces d'intérêt communautaire (chiroptères et oiseaux) et des échanges vitaux existant entre les zones de repos, d'alimentation et de reproduction;
- d'intégrer des surfaces complémentaires d'habitats d'intérêt communautaire, liés aux habitats déjà présents dans le périmètre actuel, et en permettre une meilleure conservation ;
- de renforcer la cohérence du tracé, pour mieux prendre en compte les connexions écologiques ;
- de favoriser l'appropriation du périmètre par les acteurs locaux ainsi que la faisabilité et l'efficacité des actions de gestion à mettre en œuvre, en améliorant la lisibilité du périmètre.

Les modifications proposées du périmètre comprennent d'une part des modifications significatives (décrites plus loin dans ce document), et d'autre part des ajustements mineurs du périmètre. Ces derniers visent à faciliter l'appropriation des limites du site par les acteurs du territoire. Le tracé est simplement affiné pour mieux tenir compte, lorsque c'est possible, des limites parcellaires et des ruptures physiques du paysage. Les ajustements proposés concernent alors uniquement « l'épaisseur du trait », et les limites du périmètre sont ajustées aux routes, limites parcellaires, ruptures de pente, etc. Certaines imprécisions de tracé ont été corrigées et l'emprise du périmètre sur des zones urbanisées sans enjeux connus pour la biodiversité, telles que les routes, a été légèrement réduite.

Remarque sur la représentation cartographique du périmètre Natura 2000 :

L'échelle de validité réglementaire des périmètres Natura 2000 est le 1 /25 000ème *(où 1 cm sur la carte correspond à 250 m sur le terrain). Elle permet de traduire en cartes la logique générale qui sous-tend la définition du périmètre d'un grand ensemble. Il s'agit d'une échelle plus grande que la parcelle. Les cartes présentées à une échelle inférieure n'ont qu'une vocation d'information, sans portée règlementaire.*

Procédure de révision du périmètre

La révision d'un périmètre Natura 2000 implique plusieurs acteurs, dont le rôle est le suivant.

L'Etat porte la responsabilité de la désignation des sites Natura 2000, et le cas échéant de la révision de leur périmètre. Une révision du périmètre d'un site Natura 2000 se justifie pour des motifs scientifiques ou d'amélioration de l'état de conservation des espèces et habitats pour lesquels le site à été désigné. La décision de modifier le périmètre d'un site Natura 2000 relève de la responsabilité du **Préfet de département**, représentant local de l'Etat.

Le **PNR Loire-Anjou-Touraine,** structure animatrice du site Natura 2000, informe et propose au Comité de pilotage (Copil) les modifications envisagées.

Pour le compte du Préfet, la **DREAL des Pays de la Loire**, pilote la procédure d'extension du périmètre. Elle veille à la cohérence scientifique du réseau Natura 2000 à l'échelle régionale.

Le **Museum National d'Histoire Naturelle** (MNHN) a d'ores et déjà été sollicité par la DREAL, pour avis sur la pertinence du projet vis-à-vis des objectifs de conservation de la biodiversité. Le MNHN a émis en novembre 2017, un avis favorable au projet présenté : l'extension proposée est jugée pertinente pour la conservation des espèces d'intérêt communautaire. Le projet a également été présenté pour information aux services du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Les modifications du périmètre proposées dans le présent projet seront soumises à l'avis consultatif du **comité de pilotage**, puis à la **consultation officielle des communes et intercommunalités concernées** par le périmètre du site Natura 2000, sous la responsabilité du Préfet de département.

Enfin, au regard du résultat de la consultation des communes et des éléments scientifiques portés à sa connaissance, la DREAL proposera la révision du périmètre au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

Présentation générale du projet d'extension du périmètre Natura 2000

Le présent document présente les modifications significatives apportées au périmètre actuel du site par le projet d'extension. Les ajustements mineurs du projet, correspondant au simple ajustement du tracé aux limites parcellaires ou paysagères, ne sont pas détaillés.

L'extension proposée vise conjointement les périmètres superposés de la ZSC n° FR 5200629 et de la ZPS n° FR 5212003, de sorte qu'ils soient identiques. Dans la suite, ces deux périmètres sont donc indissociés.

Liste des communes et intercommunalités concernées par l'extension

Le périmètre actuel traverse 15 communes riveraines de Loire, dans le département de Maine-et-Loire, entre Montsoreau et Les Ponts-de-Cé. Les extensions proposées concernent au total 20 communes, dont 11 sont des communes déjà concernées par le site Natura 2000 (essentiellement situées en rive gauche de Loire, sauf pour Saumur et Varennes-sur-Loire), ainsi que 9 communes supplémentaires, toutes riveraines du Thouet. **Au total, le site étendu concernerait ainsi 24 communes**, dont la liste est précisée par le tableau en page suivante.

Ces 24 communes font partie de 4 intercommunalités :
- la Communauté urbaine Angers Loire Métropole,
- la Communauté de communes Loire-Layon-Aubance,
- la Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- la Communauté d'agglomération Saumur - Val de Loire.

Site Natura 2000	Périmètre actuel	Périmètre après proposition d'extension
Nombre de communes concernées	**15 communes** au 1er janv. 2019 (24 communes en 2015)[1]	**24 communes** au 1er janv. 2019 (34 communes en 2015)[1]
Superficie totale après extension (estimée sous SIG)	5 160 hectares	9 450 hectares

(1) la diminution du nombre de communes concernées entre 2015 et 2019 est due à la fusion de communes ayant conduit à la création de nombreuses communes nouvelles sur le territoire, en application de la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative aux communes nouvelles.

Liste des communes concernées par le périmètre Natura 2000 et ses extensions

Communes (1)	**Code INSEE**	**Communes déléguées** (1) (le cas échéant)	**PNR LAT**(2)	**Site actuel**	**Extension N2000** (3)
Les Ponts-de-Cé	49246	Les Ponts-de-Cé	non	X	X
Les Garennes sur Loire	49167	Juigné-sur-Loire		X	X
		Saint-Jean-des-Mauvrets		X	X
Brissac-Loire-Aubance	49050	Saint-Saturnin-sur-Loire		X	X
		Saint-Rémy-la-Varenne	x	X	X
Blaison-Saint-Sulpice	49029	Blaison-Gohier	x	X	X
		Saint-Sulpice	non	X	X
Loire-Authion	49307	La Bohalle	x	X	
		La Daguenière	x	X	
		Saint-Mathurin-sur-Loire	x	X	
La Ménitré	49201	La Ménitré	x	X	
Gennes-Val-de-Loire	49261	Chênehutte-Trèves-Cunault	x	X	X
		Gennes	x	X	x
		Le Thoureil	x	X	x
		Les Rosiers-sur-Loire	x	X	
		Saint-Martin-de-la-Place	x	X	x
Saint-Clément-des-Levées	49272	Saint-Clément-des-Levées	x	X	
Saumur	49328	Saumur	x	X	x
Villebernier	49374	Villebernier	x	X	
Varennes-sur-Loire	49361	Varennes-sur-Loire	x	X	x
Montsoreau	49219	Montsoreau	x	X	x
Turquant	49358	Turquant	x	X	x
Parnay	49235	Parnay	x	X	x
Souzay-Champigny	49341	Souzay-Champigny	x	X	x
Varrains	49362	Varrains	x		x
Bellevigne-les-Châteaux	49060	Chacé	x		x
Artannes-sur-Thouet	49011	Artannes-sur-Thouet	x		x
Distré	49123	Distré			x
Le Coudray-Macouard	49112	Le Coudray-Macouard	x		x
Saint-Just-sur-Dive	49291	Saint-Just-sur-Dive			x
Montreuil-Bellay	49215	Montreuil-Bellay	x		x
Le Puy-Notre-Dame	49253	Le Puy-Notre-Dame	x		x
Vaudelnay	49364	Vaudelnay	x		x

Légende : x = oui ; vide = non (ou non concerné)

(1) Nom des communes au 1er janvier 2019, dont communes nouvelles issues des fusions communales survenues entre 2015 et 2018et découlant de la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015. Le nom des communes déléguées qui sont concernées au sein des communes nouvelles est précisé dans la troisième colonne.
Les noms **en gras** sont ceux des communes nouvellement concernées par le site Natura 2000, après extension.

(2) Communes membres du Parc naturel régional en 2008-2020.

(3) Communes concernées par le projet d'extension, avec une modification significative du périmètre Natura 2000 (les cases vides indiquent les communes non concernées par l'extension, ou seulement par des ajustements mineurs ne bouleversant pas l'économie du site).

Localisation des extensions proposées

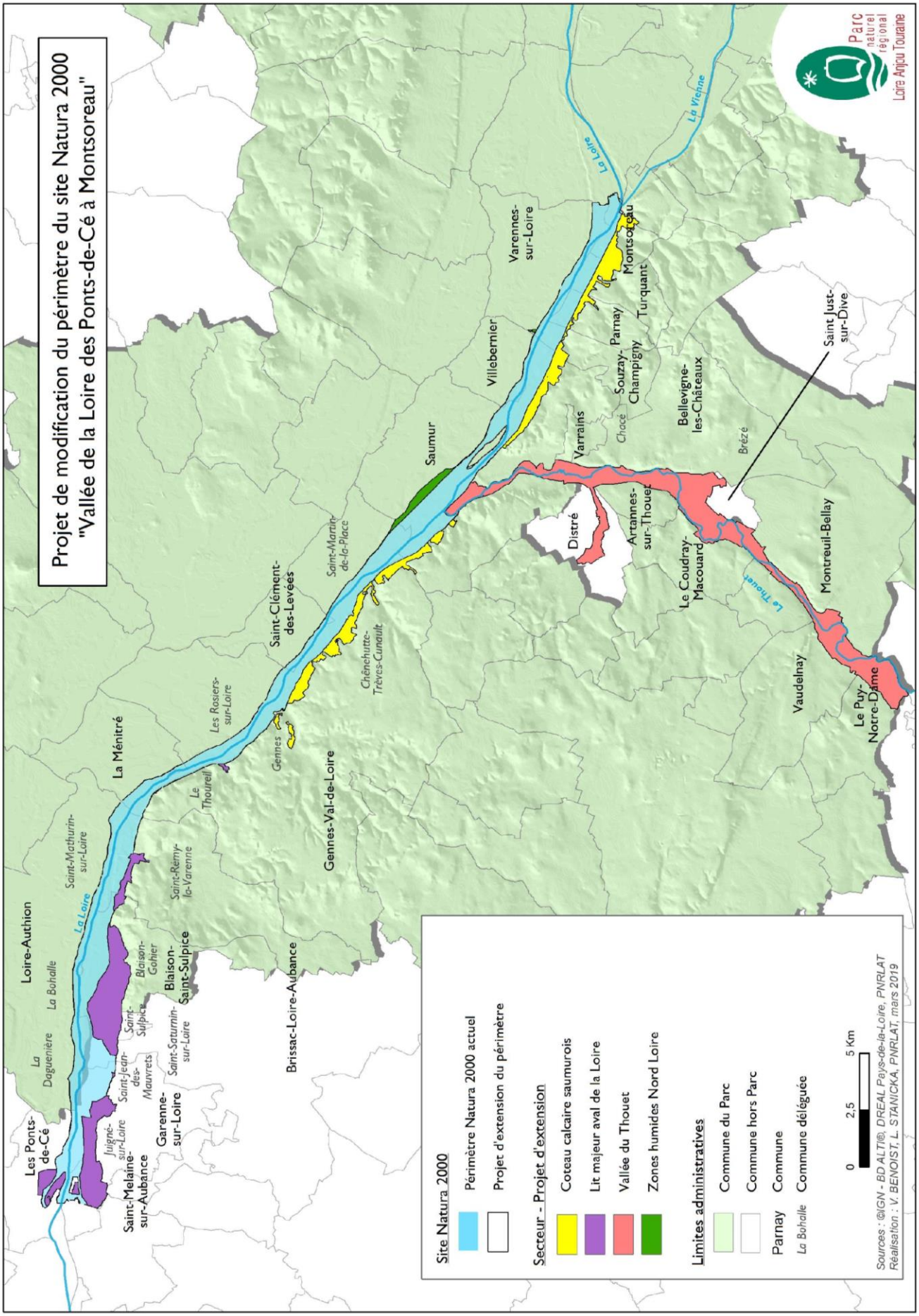

Superficie des extensions proposées

Les extensions proposées représentent un total d'environ 4 300 hectares supplémentaires au périmètre actuel. Après extension, la superficie du site Natura 2000 sera portée de près de 5 160 ha actuellement (dont environ 1 000 ha correspondent au lit mineur de la Loire), à **un total de 9 450 ha environ**.

Détail des superficies par secteur d'extension

Secteur	**Superficie** (estimée sous SIG, à 10 ha près)
Vallée de la Loire (périmètre Natura 2000 actuel)	5 160 ha
1 - Val du Petit Louet et lit majeur de la Loire en aval de Gennes	1 170 ha
2 - Zones humides et annexes fluviales au nord de la Loire	110 ha
3 - Vallée du Thouet	2 130 ha
4 - Coteau calcaire Saumurois	880 ha
Superficie totale du périmètre proposé	**9450 hectares**

Présentation détaillée des motivations et enjeux de l'extension

Le projet d'extension du périmètre concerne 4 secteurs distincts (voir carte page précédente), dont les enjeux écologiques diffèrent. Cependant, au travers de l'extension à ces ensembles complémentaires, c'est bien l'amélioration globale de la fonctionnalité écologique du site Natura 2000 dans son ensemble qui est recherchée.

Résumé des enjeux de l'extension

Le tableau suivant donne une synthèse globale des enjeux les plus significatifs du projet d'extension.

Secteur	Enjeux principaux	Espèces ou Habitats les plus significatifs
1) Lit majeur des Ponts-de-Cé à Gennes	Meilleure prise en compte des habitats et espèces du **lit majeur de la Loire.**	- Loutre d'Europe et Castor d'Eurasie, - Insectes saproxyliques, - Oiseaux des prairies humides, - Habitats alluviaux (prairies et forêts).
2) Zones humides en Nord Loire	Inclusion de 2 zones humides annexes à la Loire, pour une meilleure prise en compte du **lit majeur** de la Loire et des habitats d'espèces (notamment oiseaux).	*Habitats et espèces similaires à ceux pris en compte par le site actuel :* - Oiseaux des prairies humides, et site majeur de reproduction pour les Ardéidés, - Habitats alluviaux (prairies et forêts alluviales).
3) Vallée du Thouet	Enjeu fort de préservation des **mammifères semi-aquatiques**, espèces aquatiques, et des habitats riverains des cours d'eau.	- Loutre d'Europe et Castor d'Eurasie, - Poissons (Bouvière, Loche de rivière), - Cordulie à corps fin, - Pie-grièche écorcheur et autres oiseaux des prairies bocagères, - Habitats alluviaux (ripisylve et prairies humides).
4) Coteau calcaire Sud Loire (de Gennes à Montsoreau)	Préservation des **chiroptères** et protection de l'ensemble de leurs milieux de vie (gîtes et zones d'alimentation).	7 espèces d'intérêt communautaire de chauves-souris et leurs gîtes potentiels.

Présentation détaillée du projet par secteur géographique

Les fiches suivantes détaillent les principaux enjeux de chacun des 4 secteurs d'extension et précisent les principes retenus pour définir le projet de périmètre.

Secteur 1 - LIT MAJEUR DE LA LOIRE A L'AVAL DE GENNES

Communes concernées :

- **Ensemble des communes riveraines de Loire, en rive gauche, de Gennes (Le Thoureil) aux Ponts-de-Cé** (ainsi que la rive droite du fleuve jusqu'à l'Authion, aux Ponts-de-Cé) :
  - Gennes-val-de-Loire (Le Thoureil),
  - Brissac-Loire-Aubance (Saint-Rémy-la-Varenne, Saint-Saturnin-sur-Loire),
  - Blaison – Saint-Sulpice (Blaison-Gohier, Saint-Sulpice-sur-Loire),
  - Les Garennes sur Loire (Saint-Jean-des-Mauvrets, Juigné-sur-Loire),
  - Les Ponts-de-Cé.
- ***Superficie estimative de l'extension proposée :*** + 1 170 ha.

Objectifs principaux de l'extension proposée :

- Conforter la cohérence écologique d'ensemble du site à l'échelle de la vallée alluviale de la Loire en intégrant au périmètre le lit majeur naturel de la Loire en rive gauche, y compris un ensemble d'annexes fluviales (petits affluents et anciens bras de Loire) ;
- Renforcer la préservation des espèces animales et végétales inféodées aux habitats alluviaux.

Principes de délimitation du périmètre :

- Intégration du lit majeur de la Loire en rive gauche, jusqu'à sa délimitation naturelle par le coteau ; cela implique aussi l'inclusion des vallées et zones humides associées au ruisseau du Saint-Aubin (Saint-Rémy-la-Varenne) et au ruisseau du Petit Louet (de Blaison à Juigné-sur-Loire) ;
- Intégration partielle des confluences de petits affluents de la Loire (ruisseau de Cumeray au Thoureil) ;
- Intégration d'une partie de l'espace naturel sensible des Garennes-sur-Loire ;
- Sur la commune des Ponts-de-Cé, en rive droite, le lit majeur de la Loire est intégré au lieu-dit Champ Drapeau, jusqu'en limite de l'Authion et de l'A87. En centre-ville, les zones classées N du PLUi d'Angers Loire Métropole (correspondant aux zones inondables du val de Loire) sont aussi intégrées, mais les zones les plus urbanisées, sont exclues du périmètre, en l'absence d'enjeux connus pour la biodiversité d'intérêt communautaire.

Principaux enjeux naturalistes du secteur :

- Habitats alluviaux d'intérêt communautaire, pour la plupart similaires à ceux pour lequel le site a été désigné, et en lien fonctionnel avec le fleuve :
  - Prairies relevant des formes ligériennes de l'habitat de « prairies maigres de fauche » et ses variantes pâturées ;
  - Forêts alluviales à ormes et frênes (habitat prioritaire), sous formes résiduelles de bosquets, bocage et ripisylve ;
  - Habitats aquatiques des eaux douces stagnantes, notamment herbiers à lentilles flottantes et renoncules aquatiques ;
  - Pelouses calcaires des sables xériques (habitat prioritaire).
- Principales espèces animales associées :
  - Loutre d'Europe (présence probable), Castor d'Eurasie (présence certaine, y compris dans la succession de boires et étangs à l'aval du Petit Louet) ;
  - Insectes saproxyliques d'intérêt communautaire (Pique-Prune, Grand capricorne, Lucane cerf-volant, Rosalie des Alpes) dans les boisements ;
  - Oiseaux des prairies humides (dernière zone d'observation connue du râle des genêts à Saint-Rémy-la-Varenne), et oiseaux des prairies bocagères (Pie-grièche écorcheur) ; les grandes plaines cultivées les plus en aval du site peuvent être favorables à l'Oedicnème criard et certains rapaces.

- Cas particulier de l'espace naturel sensible des Garennes-sur-Loire :
  cet espace comprend des mares et zones humides abritant diverses espèces d'amphibiens (Triton crêté, Triton marbré, …), et une flore très rare à l'échelle de la Loire (pelouses à orpins sur dalles siliceuses), liée à la nature originale du sol et à la recolonisation par la végétation d'une ancienne carrière d'ardoise. En plus des habitats déjà présents dans le site Natura 2000 actuel, cet ajout permet d'intégrer les habitats suivants :
  - Chênaies acidiphile thermophiles atlantiques,
  - Pelouses des dalles rocheuses siliceuses, où l'on trouve des espèces végétales très rares telles que la Gagée de Bohême ou le Sedum d'Angers,
  - Aulnaie marécageuse oligotrophes à sphaignes et à Osmonde royale (habitat d'intérêt communautaire prioritaire comportant de plus des espèces végétales rares dans la région).

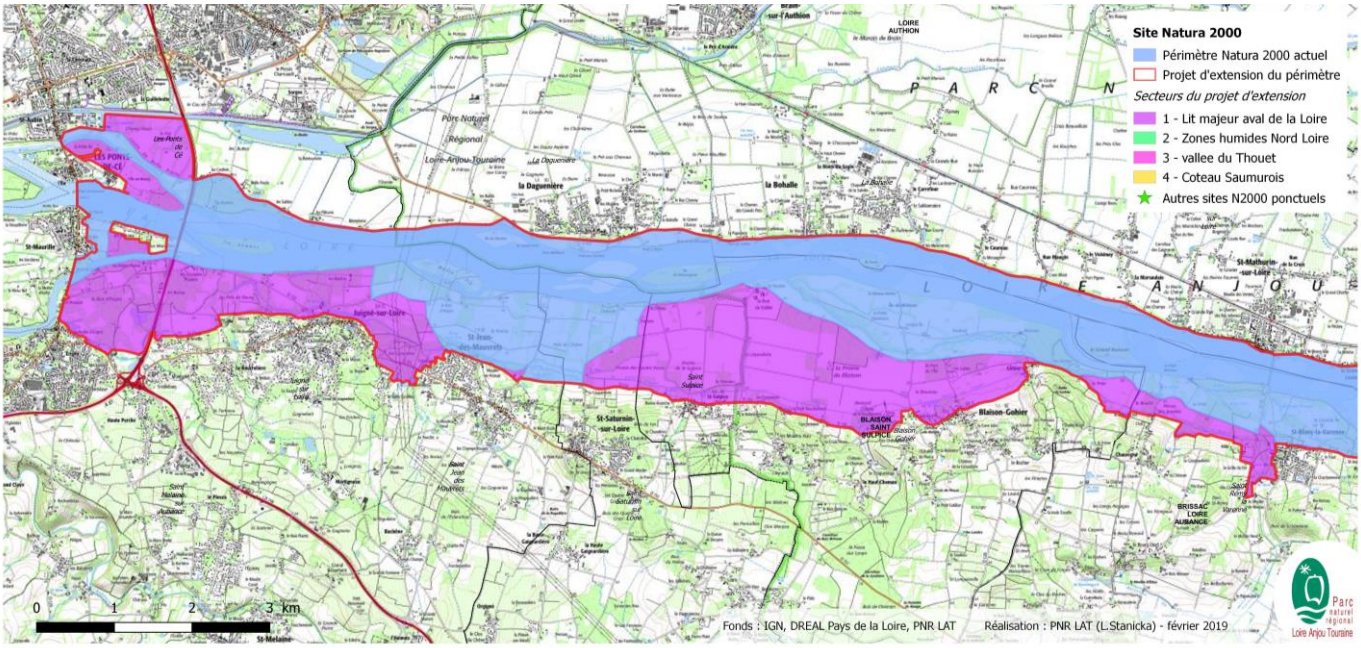

Localisation du secteur 1 – Lit majeur et zones humides annexes à l'aval de Gennes

Le périmètre proposé dans ce secteur s'appuie en grande majorité sur les zonages écologiques de référence suivants :

- De Saint-Rémy-la-Varenne aux Ponts-de-Cé : ZNIEFF de type 2 FR520013069 « VALLEE DE LA LOIRE A L'AMONT DE NANTES »,
- Znieff n°520004438 (MOURGAUD G., 2014- 520004438, LES GARENNES DE JUIGNE-SUR-LOIRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 37P),
- Espace naturel sensible (ENS) des Garennes-sur-Loire.

Secteur 2 - ZONES HUMIDES EN RIVE DROITE DE LA LOIRE

Communes concernées :

- **Ensemble des communes riveraines de Loire, en rive droite, de Montsoreau à La Daguenière**, essentiellement pour des modifications mineures limitées à une réduction de l'emprise sur l'espace routier, sans autre modification, et avec des ajouts significatifs sur les communes de :
  - Saint-Lambert-des-Levées (commune associée de Saumur),
  - Varennes-sur-Loire

(Sur la commune des Ponts-de-Cé, la modification de périmètre en rive droite, répond à la logique du secteur 1, et est traitée avec ce dernier).

- ***Superficie estimative de l'extension proposée : + 110 ha***

Objectifs principaux de l'extension :

- Améliorer la préservation de certains habitats naturels alluviaux ainsi que la continuité entre le fleuve et ses annexes ;
- Renforcer la préservation d'espèces d'intérêt communautaire par l'ajout au périmètre du lieu de reproduction et de repos de plusieurs espèces protégées d'oiseaux pour lesquelles la vallée de la Loire constitue la zone principale d'alimentation.

Principes de délimitation du périmètre

- A Varennes-sur-Loire : intégration de l'étang de la Brèche ;
- A Saumur (Saint-Lambert-des-Levées) : extension ponctuelle au lit majeur de la Loire pour l'intégration de la zone humide au nord de la voie ferrée, correspondant à une grande annexe hydraulique de la Loire, à savoir la tête de la boire du Buteau, et aux habitats alluviaux voisins.
- Hormis ces 2 secteurs, pas d'autre modification substantielle du périmètre en rive droite de la Loire : la levée d'Anjou (RD952) délimite le site Natura 2000. **Par convention, le périmètre s'arrête au haut du perré côté val de Loire**, sauf dans les cas décrits ci-avant. Des modifications mineures peuvent résulter de la révision du périmètre (artefacts de dessin, conduisant notamment à la réduction de l'emprise routière, sans changer le fondement du périmètre).

Principaux enjeux naturalistes du secteur :

- Au lieu-dit La Brèche (Varennes-sur-Loire), **important site de nidification de plusieurs espèces d'Ardéidés** (Aigrette garzette, Grande aigrette, Héron garde-bœuf, Héron cendré), formant la seconde héronnière du département au vu des effectifs présents, la vallée de la Loire constituant la zone d'alimentation de ces oiseaux ;
- Au Buteau (Saint-Lambert-des-Levées) : le lien hydraulique entre la boire du Buteau et la Loire, et entre l'amont et l'aval de la boire, est encore partiellement fonctionnel malgré la présence de la levée. Cela permet la présence de milieux et espèces remarquables des zones humides :
  - boisements alluviaux constituant les habitats d'intérêt communautaire prioritaires de « forêt mixte de chênes, d'ormes et de frênes bordant les grands fleuves », et de « saulaie-peupleraie à Saule blanc et Peuplier noir » ;
  - prairies humides gérées de manière extensive ;
  - Amphibiens (reproduction avérée de Triton palmé dans la boire) ;
  - outre les habitats d'intérêt communautaire, une population importante de Gratiole officinale (plante protégée des zones humides) y est aussi présente.

Localisation du secteur 2 - zones humides au nord de la Loire

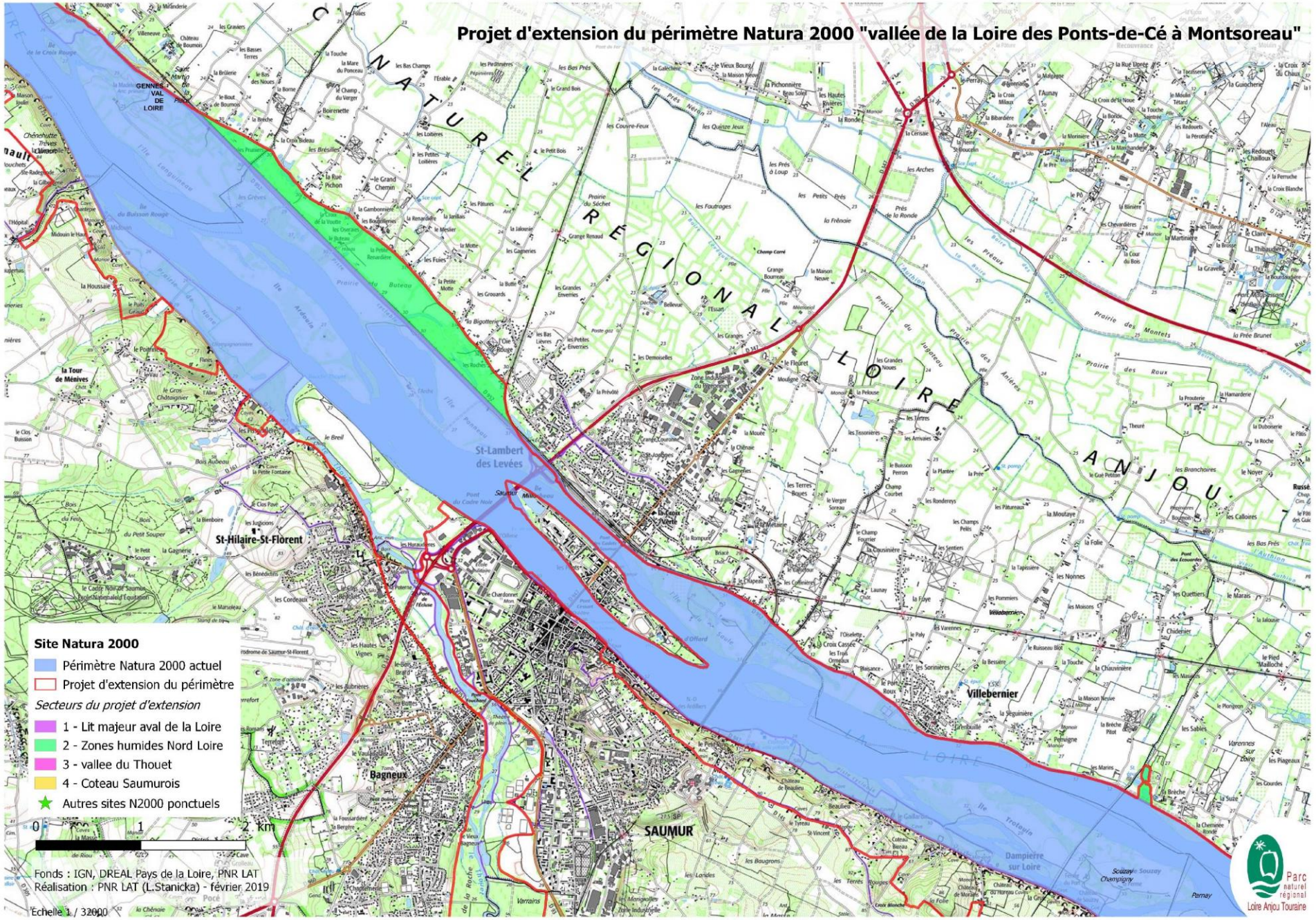

Secteur 3 - VALLEE DU THOUET

Communes concernées :

- **Communes riveraines du Thouet, de sa confluence avec la Loire jusqu'à la limite départementale Sud du Maine-et-Loire** :
  - Saumur,
  - Varrains,
  - Bellevigne-les-Châteaux (Chacé),
  - Artannes-sur-Thouet,
  - Distré,
  - Saint-Just-sur-Dive,
  - Le Coudray-Macouard,
  - Montreuil-Bellay,
  - Vaudelnay,
  - Le Puy Notre Dame.

- ***Superficie estimative de l'extension proposée : + 2 130 ha.***

Objectifs principaux de l'extension :

- Conforter la cohérence écologique d'ensemble du site Natura 2000, en intégrant la vallée alluviale du Thouet, principal affluent de la Loire saumuroise ;
- Renforcer la continuité écologique entre sites Natura 2000, notamment pour les espèces aquatiques et semi-aquatiques.

Principes de délimitation du périmètre

- Limite des plus hautes eaux connues lors des crues du Thouet, ajustée aux chemins, limites cadastrales, limites communales ;
- Intégration des zonages à enjeux écologiques de la ZNIEFF n°52000443 « basse vallée du Thouet », et de l'aire de protection de biotope du marais de Distré.

Principaux enjeux naturalistes du secteur :

Malgré un nombre d'ouvrages limitant la continuité écologique de la rivière, et des modifications importantes des milieux riverains (notamment par l'agriculture et la sylviculture), la vallée du Thouet s'avère importante pour plusieurs groupes d'espèces d'intérêt communautaire :

- Rivière d'importance pour la circulation et l'alimentation de la **Loutre d'Europe** ; présence permanente importante du **Castor d'Europe** ;
- Présence de la **Bouvière** et de la **Loche de rivière** (poissons)**;**
- Prairies et boisements riverains du Thouet formant une zone d'alimentation pour d'importantes colonies **de chiroptères** (notamment pour le Grand rhinolophe)**,** dont les gîtes sont situés à proximité de la vallée du Thouet, y compris un autre site Natura 2000 (cave Billard, au Vaudelnay) ;
- Oiseaux des rivières, des prairies et des boisements humides, similaires à ceux de la vallée de la Loire : zone d'alimentation pour oiseaux des zones humides tels que Bihoreau gris, Aigrette garzette, Grande Aigrette, Cigogne noire *;* reproduction avérée pour Martin pêcheur, Pie-grièche écorcheur, Oedicnème criard, Pic noir …
- Habitats d'intérêt communautaires, dont boisements alluviaux prioritaires, similaires à ceux la vallée de la Loire, quoiqu'en plus faible proportion :
  - végétations aquatiques des rivières lentes ou des canaux et fossés eutrophes des marais,
  - Végétations herbacées pionnières du lit mineur des cours d'eau,
  - Mégaphorbiaies et Phalaridaies,
  - Prairies humides atlantiques,
  - Habitat prioritaire des forêts mixtes de Chênes, Ormes et Frênes bordant les grands fleuves et plus précisément les « Frênaies-Ormaies à Frêne oxyphylle »,

- Ripisylve résiduelle à Aulne glutineux, relevant de l'habitat prioritaire des forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun, et formant l'habitat d'espèce d'une population de Cordulie à corps fin (libellule d'intérêt communautaire), au sud de Montreuil-Bellay.

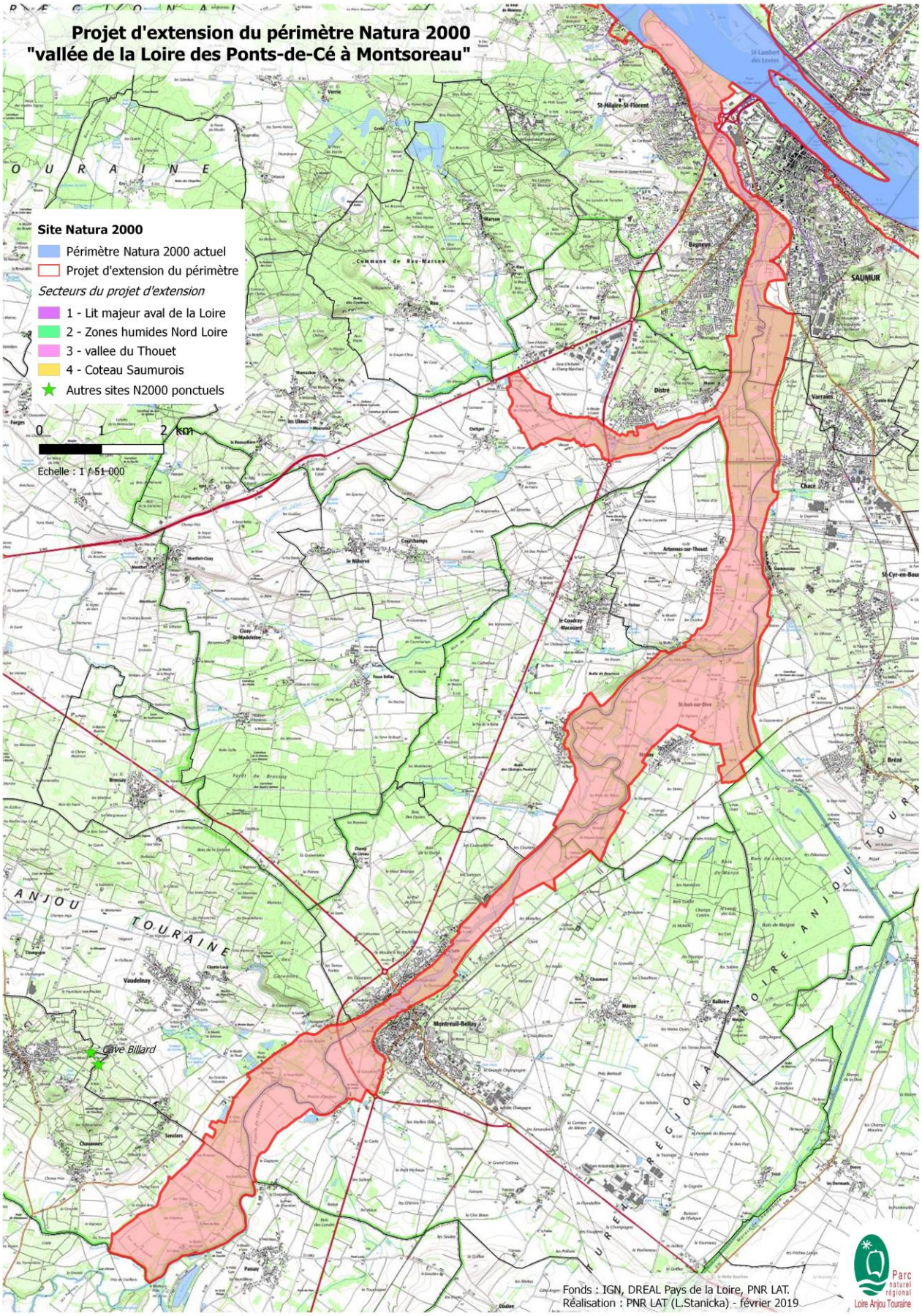

Secteur 4 - COTEAU CALCAIRE SAUMUROIS

Communes concernées :

- **Ensemble des communes riveraines de Loire, en rive gauche, de Montsoreau à Gennes** :
  - Montsoreau,
  - Turquant,
  - Parnay,
  - Souzay-Champigny,
  - Saumur,
  - Gennes-val-de-Loire (Chênehutte-Trèves-Cunault, Gennes, Le Thoureil),
  - Brissac-Loire-Aubance (Saint-Rémy-la-Varenne).

- ***Superficie estimative de l'extension proposée : + 880 ha.***

Objectifs principaux de l'extension :

- Améliorer la prise en compte de l'ensemble des milieux de vie (zones de reproduction, d'hivernage et zones de chasse) des chiroptères, le Saumurois ayant une importance particulière pour leur conservation à l'échelle du département et de la région ;
- Renforcer la cohérence du périmètre, pour répondre de manière homogène à l'enjeu de préservation des chiroptères.

Principaux enjeux naturalistes du secteur :

- **Cavités calcaires non exploitées** (grottes, cavités, anciennes carrières et champignonnières), formant l'habitat de nombreuses espèces de chauve-souris, en particulier pour les **7 espèces d'intérêt communautaire suivantes :**

Code	Nom scientifique	Nom vernaculaire
1303	*Rhinolophus hipposideros*	Grand rhinolophe
1304	*Rhinolophus ferrumequinum*	Petit rhinolophe
1305	*Rhinolophus euryale*	Rhinolophe euryale
1308	*Barbastella barbastellus*	Barbastelle d'Europe
1321	*Myotis emarginatus*	Murin à oreilles échancrées
1323	*Myotis bechsteinii*	Murin de Bechstein
1324	*Myotis myotis*	Grand Murin

Les études menées depuis 2012 ont mis en évidence la présence d'un très grand nombre de gîtes de petite taille, répartis tout le long du coteau, en plus des quelques gîtes d'importance majeure (colonies d'effectifs très importants) déjà connus.

Principes de délimitation du périmètre

Le principe de délimitation du périmètre est modifié par rapport à la proposition initiale d'extension. Le Plan de Prévention des Risques de mouvement de terrain entre Saumur et Montsoreau n'est plus considéré comme zonage de référence, car il traduit des risques de mouvement de terrain davantage que la présence des cavités souterraines. Il ne permettait donc pas un traitement égal de l'enjeu chiroptères à l'est et à l'ouest de Saumur. De même, la proposition initiale se basait sur les ouvertures de cavités, et non sur les volumes souterrains réellement favorables aux chiroptères.

- Une nouvelle délimitation de l'extension est proposée, basée sur la projection en surface de l'emprise du réseau de cavités souterraines, lequel constitue autant de gîtes potentiels pour les chiroptères.
- L'existence et l'emprise des cavités du Saumurois sont définies, et ce de manière similaire de Montsoreau à Gennes, sur la base de :

- **l'atlas des cavités du Saumurois**[1] (entrées de cavités) ;
- des données du BRGM **d'emprise des carrières souterraines**[2] .

- Le nouveau tracé intègre également des îlots boisés situés à proximité immédiate (rôle de corridors de chasse et repères spatiaux pour les chiroptères) ; pour une meilleure lisibilité, le périmètre suit les routes, chemins ou contours de boisements lorsque cela est possible, plutôt que de reporter strictement la projection en surface de l'emprise souterraine des cavités.

- Cas particulier à Gennes : intégration de 2 satellites disjoints du site, correspondant au coteau Saint-Eusèbe et à la butte du Chapeau, les deux zones restant à proximité de la Loire et comportant des gîtes d'hiver d'importance départementale.

Remarque : les sites Natura 2000 ponctuels préexistants « Cave Prieur et cave du Château » (ZSC n°FR5200636), situés à Cunault, demeurent inchangés. Le nouveau périmètre proposé pour le site « vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » entoure, sans s'y superposer, ces 2 sites ponctuels, désignés en 2010 en raison de l'hébergement d'importantes colonies de chiroptères. Cela permet ainsi d'intégrer au réseau Natura 2000 les zones d'alimentation de ces espèces en plus de leurs gîtes.

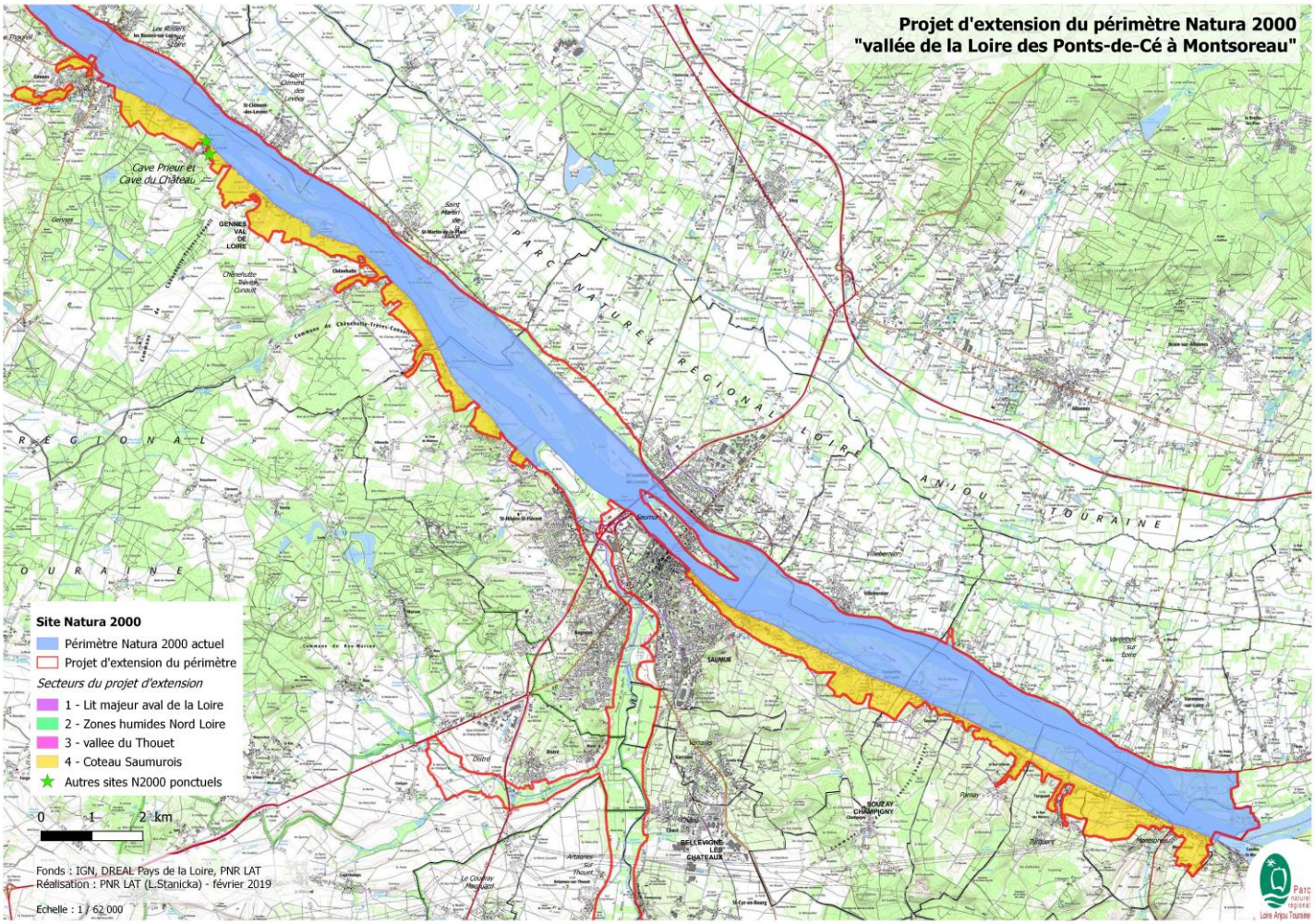

Localisation du secteur 4 – extension proposée sur le coteau saumurois

[1] *Atlas des cavités souterraines – région Saumuroise*, Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement pour la DDT49, 2011 ; cartes des indices et cartes des aléas consultées sur : http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/ .

[2] *Contours des carrières*, BRGM, révision du 20/12/2012, consulté en juin 2017 sur *www.georisques.gouv.fr* .

Conclusion

Le projet d'extension du périmètre Natura 2000 de la vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau concerne quatre secteurs complémentaires, qui s'articulent autour du lit majeur endigué de la Loire et, en rive gauche, de sa délimitation naturelle par le coteau. Ils présentent des enjeux complémentaires, entre eux et avec le périmètre Natura 2000 actuel ; il s'agit bien de quatre faces de la même entité qu'est le lit majeur de la Loire et sa frange calcaire.

L'intégration au réseau Natura 2000 de ces secteurs supplémentaires améliorera la prise en compte et la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles la vallée de la Loire a été désignée site Natura 2000. En effet, l'ajout au périmètre de l'ensemble de ces éléments permettra l'intégration de toutes les phases de vie (repos, alimentation, migration, reproduction) des espèces emblématiques du val de Loire en Saumurois. Le nouveau périmètre proposé améliorera aussi les chances de conservation des habitats ligériens, car il tient compte de la fonctionnalité du fleuve et du site Natura 2000 dans son ensemble.

Les principes directeurs de la mise en œuvre de Natura 2000 seront mobilisés de manière cohérente au sein de ce nouveau périmètre, à savoir : la sensibilisation, la participation des acteurs locaux et la recherche permanente des conditions de conciliation des activités humaines et de préservation de la biodiversité.

Pour aller plus loin

INFORMATIONS ET DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information supplémentaire, contactez le Parc :

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

7 rue Jehanne d'Arc, 49730 Montsoreau

Tél : 02.41.53.66.00 - courriel : info@parc-loire-anjou-touraine.fr

Pour approfondir les motivations du projet d'extension du périmètre, vous pouvez notamment consulter les documents suivants :

- Résumé du Document d'Objectifs du site Natura 2000 Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau (PNR LAT, 2015),
- Atlas cartographique du projet d'extension de périmètre (PNR LAT, mars 2019).
- Note de présentation globale du projet d'extension du périmètre pour le Museum National d'Histoire Naturelle (STANICKA L., PNR LAT, août 2017),
- Note de présentation de l'extension du périmètre au coteau saumurois pour le Museum National d'Histoire Naturelle (STANICKA L, PNR LAT, août 2017),
- Avis motivé du MNHN sur le projet d'extension du périmètre (2017).

Documents à retrouver sur le site internet du Parc:

www.parc-loire-anjou-touraine.fr/fr/nos-actions/natura-2000/

QUELQUES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Liste non exhaustive de références bibliographiques relatives aux enjeux naturalistes du site Natura 2000 :

Arrêté préfectoral n°2014188-0009 du 07 juillet 2014 relatif portant délimitation des secteurs où la présence du Castor et de la loutre d'Europe est avérée dans le département de Maine-et-Loire

Biotope, 2006 : Amélioration de la connaissance naturaliste des espaces publics riverains et du lit majeur du Thouet (pré-diagnostic écologique). 58 p.

DECRAEMERE C., 2009 : animation du site Natura 2000 de la Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau – rapport de stage (habitats d'extension du site Natura 2000).

DELAUNAY G., VUITTON G., DECRAEMERE C., JACQUELIN S., 2010 : Document d'objectifs Natura 2000, La Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau – Vallée du Thouet – Tome 1 – Présentation du site, des contextes socio-économiques et écologiques. Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, 171p. - Tome 2 – Gestion du site. Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, 142p.

DELAUNAY G., JACQUELIN S., 2010 : Diagnostic écologique de l'Ile Marière.

Deux-Sèvres Nature Environnement, 2009 : Amélioration de la connaissance naturaliste de la vallée du Thouet – Etude et plan de gestion des espaces publics riverains du Thouet sur le territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais. 73 p.

Deux-Sèvres Nature Environnement, 2011 : Amélioration de la connaissance naturaliste des espaces publics riverains et du lit majeur du Thouet, de la Cendronne et du Gâteau. 72 p.

GRETIA, 2010 : Hiérarchisation des ZNIEFF des Pays de la Loire – définition de sites prioritaires pour les invertébrés.

JOHANNET A., LODE T., 2005 : Distribution des espèces patrimoniales d'amphibiens des annexes hydrauliques de la Loire en Maine-et-Loire – rapport d'activité pour la DIREN Pays de la Loire.

HERBRECHT F. & CHERPITEL T., 2014 : Etude de deux odonates, *Coenagrion mercuriale* et *Oxygastra curtisii*, sur le site Natura 2000 " Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau ". Rapport GRETIA pour le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, 59 p.

LPO Anjou (MEME-LAFOND Benjamin, SARREY David), avril 2011 : Etude des Chiroptères du PNR Loire-Anjou-Touraine, 2009-2011. Rapport final : Connaissances, principaux sites, hiérarchisation et stratégie de conservation. Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, 156p.

LPO Anjou (MEME-LAFOND Benjamin, ANXIONAT Diane, DESGRANGES Sylvie), décembre 2012 **:** Étude des territoires de chasse de Grands rhinolophes (Rhinolophus ferrumequinum) et propositions de gestion - Commune du Puy-Notre-Dame et Les Verchers-sur-Layon (49).

LPO Anjou (MEME-LAFOND Benjamin), octobre 2011 : Document d'Objectif « Carrières souterraines de Maine-et-Loire et sites proches importants pour les Chiroptères » (cf. La Cave Prieur et les caves du Château à Chênehutte -Trèves- Cunault (FR5200636) et La Cave Billard au Puy-Notre-Dame (FR5202001)).

LPO Anjou, oct. 2012 : Castor (Castor fiber) et Loutre (Lutra Lutra) dans la Vallée de la Loire et Val de Thouet - Synthèse des données LPO Anjou, issues de la base en ligne Faune-anjou. 6 p.

LPO Anjou (ROCHIER D. et al.) : Suivis du site Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau et Vallée du Thouet » (Suivis naturalistes et appuis techniques) - rapports annuels de suivis (années 2013 à 2017).

ONEMA : données de suivi RHP (réseau hydrobiologique et piscicole) – résultat des pêches électriques 2000-2009 et 2010-2013 consultées le 02/08/2017 sur BD-IMAGE

Ouest Aménagement (HERBRECHT F.), 2001 : Prospections complémentaires concernant *Osmoderma eremita* - Site NATURA 2000 de la "Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau".

PNR LAT, 2009 : Site Natura 2000 de la vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau - Compte rendu du Groupe de travail Chiroptères.

PNR LAT, 2009 : Site Natura 2000 de la vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau - Compte rendu du Groupe de travail Périmètre.

PNR LAT, 2010 **:** présentation et compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau du 10 mai 2010.

PNR LAT (STANICKA L.), août 2017 : Projet d'extension du périmètre Natura 2000 de la vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau – intégration de l'enjeu Chiroptères.

TOURNEUR J., 2018 **:** *Les Garennes-sur-Loire (49) ENS des Garennes - Plan de gestion*. Beaupréau : CPIE Loire Anjou. Avril 2018, 178 p. Rapport d'étude pour la commune des Garennes-sur-Loire.

ZONAGES ECOLOGIQUES DE REFERENCE

Le projet de révision du périmètre du site Natura 2000 a été construit en prenant en compte les enjeux et périmètres des zonages suivants de connaissance et protection de la biodiversité :

http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520013069.pdf
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520015397.pdf
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004438.pdf
http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004433.pdf
https://inpn.mnhn.fr/docs/espacesProteges/apb/FR3800450 19960920.pdf